



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL
Conseil Municipal n° 41 - Séance du 02 septembre 2024

Celui-ci s'est réuni salle du Conseil de la mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 23 août 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique, LUCK Guillaume, ZEIGER Véronique, BESTMANN Patrick, BILLON-BRUYAT Raphaël, BERGES Sébastien (arrivé à 20h35), ROUAULT Steven

Excusés : CHASSAGNE Huguette (pouvoir à Monique GRAZIOTTI), EWERT Birgit (pouvoir à Véronique ZEIGER)

Absents : DEFUIDE Dorianne, DIEUDE Benjamin, LEVEUGLE Isabelle, BADANO Vanessa

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 20h11.

Désignation du secrétaire de séance : ROUAULT Steven

Procès-verbal N° 40 : **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : TRANCHET Sébastien (annulé), CESARANO Antonio (refusé), MAST Construction Concept, MOSSU Morgane, CESA-RAZNO Antonio, DOMINGUEZ Domitilo, BLANC Christophe, SELLIER David, BILLON-BRUYAT Raphael, POPEE Mathias
PC : SEKERR (8 maisons), MONACI PC modificatif

4. DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Délibération n° DEL2024-49 : Décision modificative n° 1 / 2024**

Section Fonctionnement :

Suite au renouvellement des concessions du cimetière dans les carrés 2 et 4 les recettes sont plus importantes ; le montant 2024 de la dotation de solidarité rurale a été communiqué à la commune ; plusieurs sinistres sont remboursés par l'assurance ; la commune a vendu 4 emplacements de stationnement. Ces recettes équilibreront quelques travaux d'entretien dans le cimetière, un virement à la section d'investissement et des travaux de goudronnage des routes.

Section d'investissement :

Le montant des deux subventions accordées à la commune au titre de la DETR pour la rénovation énergétique de la mairie et des bâtiments communaux sont un peu plus élevés qu'initialement prévu.

Il convient de prévoir l'achat de plusieurs matériels et outillages techniques, ainsi que du matériel informatique ; la subvention versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux de création du bâtiment périscolaire est un peu moins importante qu'initialement prévu ; le montant des travaux pour la création du chemin entre la rue du Maroni et le mail de l'école sera ajusté.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-50 : Convention SEQUOIA pour le reversement de la subvention relative au service économe de flux du SIEA**

Il est rappelé que la commune a candidaté au fonds SEQUOIA du programme ACTEE, qui permet d'obtenir des subventions pour la réalisation d'études et d'audits énergétiques pour des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, et de bénéficier du service d'économe de flux mis en place par le SIEA. Les fonds SEQUOIA sont versés par la FNCCR sur la base des justificatifs de réalisation des actions qui ont été transmis. Ils sont ensuite versés à Pays de Gex agglo, qui doit les reverser aux communes concernées. Une convention doit être signée pour permettre ce reversement.

La phase « 2 » du programme ACTEE du SIEA n'est pas retenu à Farges.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-51 : Tableau des emplois permanents de la collectivité**

Suite à la réussite de concours de deux agents, il convient d'entériner le tableau des emplois permanents de la collectivité pour valider leur promotion interne.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n° DEL2024-52 : Avis conforme sur les Zones d'Accélération des Énergies renouvelables (ZAE nR)**

Il est rappelé la délibération n° DEL2024-05 du 6 février 2024 concernant l'identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) de la commune, comme prévu par l'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable du 10 mars 2023. Le service de la Direction Départementale de la Préfecture engage une 1^{ère} phase d'arrêt de ces zones. Ainsi, un projet d'arrêté assorti de la cartographie de ces zones est soumis à l'avis conforme du Conseil Municipal.

Accepté à l'unanimité

Arrivé de M. Sébastien BERGES (20H35)

➤ **Délibération n°DEL2024-53 à 59 : Étude d'aménagement et achat de plusieurs parcelles**

La Maire présente différentes propositions pour l'achat de parcelles ; plusieurs options sont retenues :

- Deux parcelles feront l'objet d'une procédure de « biens sans maître »
- L'achat des parcelles N° B5, B7 et B8 au prix de 10 € le m², mais aussi une partie de la parcelle N° B 1000 au prix de 1 € le m², ainsi que plusieurs parcelles à Asserans, au prix du service des domaines. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- Pour les parcelles N° ZA 120 et ZA 70, une étude d'aménagement respectant l'OAP du secteur prévu au PLUiH sera établie. Il conviendra ensuite d'évaluer l'opportunité d'acquérir un peu de foncier ou pas, sur cette zone.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n°DEL2024-60 : Conventions précaires pour les parcelles n° ZA 82, ZA 84 et ZA 86**

Il est proposé d'établir une convention précaire au nom de Monsieur GRIVOD Jérémy pour lesdites parcelles pour une durée d'un an, reconductible.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération n°DEL2024-61 : ASVP : Convention avec la commune de Péron**

Un agent a été recruté dès le 2 septembre 2024, M. DOSKOCZ Bryan. Une convention de mise à disposition pour trois jours hebdomadaires sera établie avec la commune de Péron.

Accepté à l'unanimité

Délibération n°DEL2024-62 : Contrat Bourg Traiteur

Dans l'attente de l'application du nouveau marché de fournitures alimentaires, mutualisé avec les communes du sud gessien, il convient de reconduire les tarifs de l'ancien marché, pour les mois de septembre et octobre 2024.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Service Transport à la demande (TAD) du Pays de Gex : Un mail de Monsieur le Président de la CAPG a été diffusé aux communes du territoire. Le recrutement des chauffeurs est difficile et met en danger le maintien de ce service.
- ❖ Service Gestion et Valorisation des Déchets (GVD) de la CAPG : désignation de référents communaux : La Maire, M. DAVAL Antoine, Mme LEVRIER Sophie et M. DOSKOCZ Bryan sont désignés référents pour le service GVD de la CAPG
- ❖ Visites gratuites du Centre d'Immersion Éducatif et Ludique (CIEL) du SIVALOR : L'information sera mise en ligne et transmise à l'école.
- ❖ Association LEX 2050 (transport transfrontalier) : Cette association travaille sur le développement des transports urbains, notamment sur les voyages en train. Un soutien leur sera apporté, en complément du travail fait par le pôle métropolitain et la CAPG.
- ❖ La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une équipe d'enseignants renouvelée et des locaux repeints. A noter que les élèves ont pu choisir en juin les couleurs et étaient ravis du résultat. 120 élèves fréquentent l'école Roger Vaillant cette année.
L'application « Prof Express » est régulièrement visitée par les familles et sera reconduite par la Mairie.
- ❖ Nomination d'un référent « Ambroisie » : Madame Christine BESTMANN assistera le référent communal dans cette tâche, lourde de conséquence. Cette plante est très nocive. Un plan de prévention auprès de la population sera mis en place en complément d'une attention particulière du service voirie.
- ❖ Lettre de Madame BAYLAC Olga : Un courrier en date du 25/07/2024 a prévenu de la détérioration du panneau annonçant les horaires du city stade. Il était prévu d'être changé et l'a été très rapidement.
- ❖ Lettre de Madame la Préfète : Monsieur le Président de la République a chargé les préfets d'adresser des remerciements aux communes pour l'organisation des élections législatives. La Maire associe les siens à l'équipe municipale qui a su s'investir et se rendre disponible dans des délais très courts. A noter que plusieurs habitants se sont joints à cet effort.
- ❖ Le président de la CAPG a sollicité les communes du territoire pour participer à un conseil municipal. Il sera à Farges le 30 septembre 2024.
- ❖ L'école de musique de Collonges organise un échange musical fin septembre avec une société de musique de Bordeaux.

Séance levée à 22H10

**Le secrétaire de séance,
Steven ROUAULT**



**La Maire,
Monique GRAZIOTTI**

